

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DFGSP 3 – 3^{ème} Année des Etudes de PHARMACIE

*Approuvées par le Conseil de la Faculté du 21 Mars 2019
Approuvées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 11 juillet 2019*

1. INSCRIPTIONS – TRANSFERTS – REORIENTATIONS (Hors études de Pharmacie)

Une inscription doit être prise au début de chaque année universitaire et, si possible, avant le début des enseignements et/ou des stages. A partir de la 3^{ème} année d'études, les inscriptions en ligne via l'ENT sont à privilégier.

Les demandes de transferts de dossier (« arrivée » et « départ ») ne sont possibles qu'entre deux cycles de la formation, c'est-à-dire pour le DFGSP, à partir de la fin de la 3^{ème} année validée.

En cas de réorientation, hors études de Pharmacie, toute UE acquise est capitalisable (ECTS acquis).

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé, correspondant respectivement aux 2^{ème} et 3^{ème} années d'études.

Une de ces deux années ne peut pas faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université sur avis du Directeur de l'UFR (art 9bis de l'arrêté du 22 mars 2011 modifié) dispensant les formations pharmaceutiques (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié).

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

2. ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

2.1. REGLES GENERALES et DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1.1. ARCHITECTURE ET PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS).

Un semestre correspondant à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent.

Une année universitaire se compose de deux semestres : elle correspond un total de 60 crédits (ECTS).

2.1.2. PRINCIPES DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS CREDITES

Les unités d'enseignement (UE) peuvent être acquises selon deux modalités :

- Par **CAPITALISATION** : lorsque l'UE est validée selon les critères définis dans le présent document, les crédits associés sont définitivement obtenus.
- Par **COMPENSATION** : lorsque la note obtenue à l'UE est insuffisante, celle-ci peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation, les crédits associés sont définitivement obtenus.

2.1.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'UFR PHARMACIE POUR LE CURSUS PHARMACEUTIQUE

Compensation entre semestres d'une même année :

Il n'y a pas de compensation entre semestres à l'intérieur d'une même année.

Note seuil (ou note éliminatoire) :

Toute note inférieure à 7/20 obtenue à un ou plusieurs UE et/ou ELCO engendre l'impossibilité de les compenser.

Il existe des :

- **UE fondamentales obligatoires** qui conditionnent la validation du semestre et de l'année.
- **UE à choix obligatoires** qui comptent dans la validation du semestre et de l'année. Le choix s'effectue via l'ENT en début de semestre. Chaque étudiant doit impérativement choisir et valider semestriellement le nombre d'UE nécessaires pour l'année d'études concernée. Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.
- **UE obligatoire d'anglais** dispensée au cours de l'année est également à valider.
- **UE libres supplémentaires** inscrites comme supplément au diplôme mais qui ne permettent pas de capitaliser des ECTS et ne conditionnent pas la validation du semestre ni de l'année.

- UE ou ELCO qui rentrent dans le cadre du Service Sanitaire des étudiants en santé.

Ils sont identifiés « SeSa » dans les maquettes.

-Séances de TP-ED : la présence des étudiants en TP et aux ED est obligatoire. Toute absence non justifiée et/ou non rattrapée sera sanctionnée par un zéro. Toute absence doit être portée à la connaissance de la scolarité dans les 5 jours qui suivent l'absence. Les étudiants manipulent en binômes ou éventuellement seuls.

Chaque étudiant doit satisfaire à toutes les épreuves écrites, pratiques et orales des éléments constitutifs concernés (ELCO) correspondant à toutes les UE dispensées au cours de chacun des semestres.

2.2. ENSEIGNEMENTS SE DEROULANT SUR LES DEUX SEMESTRES

2.2.1- ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE d'ANGLAIS

L'enseignement de 30 heures (3 ECTS) est obligatoire pour la validation de l'année et pour l'intégration en 4^{ème} année des études pharmaceutiques.

Les enseignements sont organisés par groupe et par semestre tout au long de l'année universitaire. Le contrôle des connaissances s'opère de façon continue. En cas de non validation, à la première session, l'étudiant devra passer une épreuve écrite d'une durée de 1h30, qui prendra la forme de questions rédactionnelles ainsi que de questions de compréhension de texte.

Les étudiants titulaires du TOEIC depuis moins de 2 ans (score supérieur ou égal à 750 points) sont dispensés de cet enseignement d'anglais sur présentation d'une attestation et obtiennent la validation sans note de cet enseignement.

NB : un bon niveau d'anglais constituera un atout supplémentaire pour intégrer la filière industrie en 4^{ème} année (DFASP 1).

Code APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature Epreuve		Note Max	ECTS
			Session 1	Session 2		
EPH3ANGE	30 h	Anglais : Bases de communication en Pharmacie (ED 20h) Ateliers thématiques (ED 10h)	Contrôle continu écrit/oral	Epreuve écrite	30	3

2.2.2. PROJET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE [EPH3POP]

Chaque étudiant doit obligatoirement élaborer un projet d'orientation professionnelle (POP) qui lui permettra de valider le choix de sa filière à la fin du 1^{er} semestre de la 4^{ème} année (DFA SP1).

Ce POP se déroule sur 5 semestres (2^{ème} année, 3^{ème} année et 1^{er} semestre de la 4^{ème} année).

Il permettra à chaque étudiant de définir de façon proactive son projet professionnel, avec l'accompagnement d'un tuteur et au moyen d'un dispositif de type portfolio.

Pour cela, l'étudiant devra rencontrer régulièrement son tuteur et il devra réaliser des actions d'orientation parmi une liste proposée. Un retour personnel de l'étudiant sur chaque action d'orientation effectuée sera tracé dans son portfolio.

Chaque année, un point d'étape de ce POP est à valider par l'étudiant :

- Point d'étape en 2^{ème} année = 3 actions d'orientation
- **Point d'étape en 3^{ème} année = ~~4 actions~~ 7 actions d'orientation dont 2 résultants du stage hospitalier**
- Point d'étape au 1^{er} semestre de la 4^{ème} année = Lettre de motivation et CV

Le portfolio permettra au tuteur de valider que chaque point d'étape est bien réalisé par l'étudiant.

La validation du point d'étape est nécessaire pour valider l'année.

3. SEMESTRE 5

3.1. LES UE FONDAMENTALES

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée épreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH3UE01	UE31-01 - Infectiologie^{SeSa}					60	6
E3EC1CM1	15 h	Mycologie Médicale (CM)	Ecrit		45 min	15	
E3EC2CM1	16 h	Parasitologie médicale, maladies vectorisées (CM)	Ecrit		30 min	20	
E3EC3CM1	14 h	Bactériologie – Virologie, Pathologies d'inoculation et ORL (CM)	Ecrit		30 min	15	
E3EC4TE1	15 h	TP + ED Mycologie et Parasitologie	Contrôle continu	Examen TP		10	
EPH3UE10	UE31-02 - Pathologies et thérapeutiques générales					60	6
E3EC1CM0	23 h	Douleur, Inflammation (CM)	Ecrit		45 min	25	
E3EC2CM0	30 h	Asthme, BPCO, Antiallergiques, Gastro-entérologie (CM)	Ecrit		45 min	25	
E3EC3TP0	7 h	TP Pathologies générales	Contrôle continu	Examen TP		10	
EPH3UE03	UE31-03 - Nutrition et maladies métaboliques^{SeSa}					60	6
E3EC1CM3	18 h	Nutrition (CM)	Ecrit		45 min	20	
E3EC2CM3	27 h	Maladies métaboliques (CM)	Ecrit		45 min	20	
E3EC3TE3	15 h	TP	Contrôle continu	Examen TP-ED		20	

EPH3UE11	UE31-04 - Pharmacognosie – Génétique				60	6
E3E1CM11	25 h	Pharmacognosie (CM)	Ecrit		30 min	20
E3E2CM11	20 h	Génétique (CM)	Ecrit		30 min	20
E3E3TE11	15 h	TP (12 h)+ ED (3 h) Pharmacognosie	Contrôle continu	Examen TP		20

3.2. LES UE A CHOIX

Chaque étudiant doit obligatoirement valider 2 des UE proposées. Le choix se fera en ligne via l'ENT pendant le mois de Septembre de l'année universitaire en cours.

Aucun changement d'UE ne sera accepté après la campagne de choix.

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH35X01	UE31-01C - Chimie analytique et Internat 1				30	3	
	30 h	Méthodes volumétriques - Méthodes spectrales - Méthodes physiques (CM 15 h) ED (15 h)	Ecrit		45 min	30	
EPH35X03	UE31-02C - Pharmacie et communication				30	3	
	30 h	Bases fondamentales (CM 10h) TPE Communication (20h)	Rapport écrit/oral			30	
EPH35X05	UE31-03C - Botanique d'intérêt pharmaceutique				30	3	
EPH35Y03	18 h	Botanique (CM)	Ecrit		30 min	15	
EPH35Y04	12 h	TP	Contrôle continu	Examen TP		15	
EPH35X06	UE31-04C - Initiation à la recherche. Cancérologie, microbiologie vasculaire, chimie, environnement				30	3	
	30 h	Démarche et interprétation de données scientifiques Découverte des activités de recherche au sein de l'UFR (CM 4h + ED 6h + TP 20h)	Contrôle continu	Ecrit	1 h	30	
EPH35X04	UE31-05C - Initiation aux spectroscopies et microscopies appliquées à la pharmacie				30	3	
	30 h	Les spectroscopies, les microscopies (CM 20h + ED 10h)	Contrôle continu	Ecrit	45 min	30	
EPH35X07	UE31-06C - Initiation au monde de l'industrie pharmaceutique				30	3	
	30 h	Initiation au monde de l'industrie pharmaceutique (CM 27h + ED 3h)	Contrôle continu	Oral	45 min	30	
EPH35X08	UE31-07C - Conception chimique du médicament – Aspects pratiques				30	3	
	30 h	Conception chimique du médicament – Aspects pratiques (CM 18h – ED 12h)	Ecrit	Ecrit	45 min	30	

EPH35X09	UE31-08C - Menaces et crises sanitaires : le rôle central du pharmacien						30	3
	30 h	Menaces et crises sanitaires : le rôle central du pharmacien (CM 24h – ED 6h)	Contrôle continu	Ecrit	30 min	30		
EPH35X10	UE31-09C - Biotechnologies et santé						30	3
	30 h	Biotechnologies et santé (CM)		Ecrit	45 min	30		

Les étudiants ayant validé l'UES5-2 Activités physiques et sportives: Conseil à l'officine avant 2015-2016, en conservent l'acquisition et les ECTS correspondants.

NB : le suivi de l'UE31-06C « Initiation au monde de l'industrie pharmaceutique » constituera un atout supplémentaire pour intégrer la filière industrie en 4^{ème} année (DFASP 1).

4. SEMESTRE 6

4.1. LES UE FONDAMENTALES

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE –Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH3UE05	UE32-01 - Immunologie – Cancérologie – Anticancéreux					60	6
E3EC1CM5	26 h	Immunologie (CM)	Ecrit		30 min	25	
E3EC2CM5	28 h	Cancérologie – Anticancéreux (CM)	Ecrit		30 min	25	
E3EC3ED5	6 h	ED Immunologie	Contrôle continu	Ecrit	30 min	10	
EPH3UE06	UE32-02 - Médicaments des affections neurologiques et psychiatriques					60	6
E3EC1CM6	21 h	Neurologie (CM)	Ecrit		30 min	20	
E3EC2CM6	27 h	Psychiatrie (CM)	Ecrit		45 min	30	
E3EC3TE6	12 h	TP 9h+ED 3h	Contrôle continu	Exam TP		10	
EPH3UE07	UE32-03 - Pharmacocinétique - Toxicologie - Iatrogénie - Pharmacogénétique^{SeSa}					60	6
E3EC1CM7	26 h	Pharmacocinétique descriptive et quantitative (CM)	Ecrit		45 min	25	
		Pharmacogénétique (CM)					
E3EC2CM7	15 h	Toxicologie (CM)	Ecrit		30 min	15	
E3EC3CM7	10 h	Bases de Iatrogénie (CM)	Ecrit		30 min	10	
E3EC4TE7	9 h	TP-ED Pharmacocinétique /toxicologie	Contrôle continu	Exam TP		10	

EPH3UE08	UE32-04 - Pathologies et marqueurs en biologie clinique				60	6
E3EC1CM8	27 h	Marqueurs biochimiques (CM)	Ecrit		45 min	20
E3EC2CM8	20 h	Marqueurs hématologiques (CM)	Ecrit		45 min	20
E3EC3TE8	13 h	TP-ED	Contrôle continu	Exam TP-ED		20

4.2. LES UE à CHOIX

Chaque étudiant doit obligatoirement valider 2 des UE proposées. Le choix se fera en ligne via l'ENT pendant le mois de Novembre de l'année universitaire en cours. Aucun changement d'UE ne sera accepté après la campagne de choix.

Codes APOGEE	Heures de Cours	UE –Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS	
			Session 1	Session 2				
EPH36X02	UE32-01C - Initiation à la recherche en toxicologie génétique						30	3
	30 h	Toxicologie génétique (CM 9h) Initiation à la recherche (ED 21h)	Rapport écrit			30		
EPH36X03	UE32-02C - Conseils aux voyageurs en zone tropicale						30	3
	30 h	Conseils aux voyageurs en zone tropicale (CM 27h – TD 3h)	Ecrit Ecrité noté/25 TD noté/5		45 mn	30		
EPH36X05	UE32-03C - Initiation à la recherche en oncopharmacologie						30	3
	30 h	Planification et interprétation scientifique (CM 6 h – ED 24 h)	Ecrit		120 mn	30		
EPH36X06	UE32-04C - Diététique pratique adulte et infantile						30	3
EPH36Y05	26 h	Diététique adulte (CM 10h) Diététique infantile (CM 16h)	Ecrit		30 mn	20		
EPH36Y06	4 h	ED (Contrôle continu matérialisé par un devoir écrit)	Contrôle continu	Ecrit		10		
EPH36X07	UE32-05C - Chimie verte et hydrologie						30	3
EPH36Y07	18 h	Principes fondamentaux de la chimie verte, techniques méthodologiques innovantes, complément en hydrologie (CM)	Ecrit		30 mn	20		
EPH36Y08	12 h	TP chimie verte et Hydrologie	Contrôle continu	Exam TP		10		
EPH36X08	UE32-06C - Statistiques pour l'Internat						30	3
	30 h	Rappel des bases et résolution d'exercices pour l'internat Tests en ligne (21 h CM + 9 h TD)	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	30		
EPH36X01	UE32-07C - Chimie analytique et Internat 2						30	3
EPH36Y01	30 h	Méthodes séparatives, Fonctions organiques, Critères de validation (CM 12 h - ED 18 h)	Ecrit		45 mn	30		

EPH36X10	UE32-08C - Variabilité thérapeutique					30	3
	30 h	Variabilité thérapeutique d'origine pharmacocinétique (CM)	Ecrit	45 mn	30		
EPH36X11	UE32-09C - Biologie médicale et internat					30	3
	30 h	Initiation à l'analyse de dossiers biologiques (CM)	Ecrit	45 mn	30		
EPH36X12	UE32-10C - Initiation à la recherche en physiopathologie vasculaire					30	3
	30 h	Initiation à la recherche en physiopathologie vasculaire (CM 10 h + TP 20 h)	Rapport écrit + oral	Ecrit	30 mn	30	
EPH36X13	UE32-11C Substances naturelles bioactives issues de la biodiversité végétale						3
	30 h	Sources végétales de substances naturelles bioactives (CM 20h) Projet tuteuré (ED 10h)	Ecrit + Oral	Ecrit	30 mn	30	
EPH36X14	UE32-12C - Pharmacie et éco-citoyenneté					30	3
	30 h	Pharmacie et éco-citoyenneté (CM 10h + TP 20h)	Rapport écrit / oral			30	
EPH36X15	UE32-13C - Génétique médicale : application dans la prise en charge des maladies rares					30	3
	30 h	Génétique médicale (ED 21h + TPE 9h)	Contrôle continu + Oral	Ecrit	30 mn	30	
EPH36X16	UE32-14C - Santé et médias : de la connaissance scientifique à l'information grand-public (suspendue en 2019-2020)					30	3
	30 h	Santé et médias (CM 15h + ED 15h)	Contrôle continu	Oral		30	
EPH36X17	UE32-15C - Interactions protéines-médicaments					30	3
	30 h	Interactions protéines-médicaments (CM)	Contrôle continu	Ecrit	45	30	
EPH36X18	UE32-16C – Médecine de précision et intelligence artificielle					30	3
	30 h	Formation aux outils numériques appliqués à la médecine de précision (CM 2h – TD3h-TP25h)	Rapport écrit /Oral			30	

5. STAGE OBLIGATOIRE D'APPLICATION A L'HOPITAL [EPH3STG]

Le stage d'application à l'hôpital est obligatoire. Il est réalisé aux dates prévues, sur un lieu de stage agréé, pendant deux semaines continues.

Il permettra à l'étudiant de découvrir les métiers du pharmacien tant en pharmacie à usage intérieur (PUI) qu'en laboratoire de biologie médicale.

L'étudiant devra rédiger 2 fiches « action d'orientation », une relative au métier du pharmacien hospitalier et l'autre au métier de biologiste hospitalier. Ces 2 fiches seront tracées dans le portfolio de l'étudiant et visées par son tuteur.

- Le stage hospitalier est validé aux deux conditions cumulatives suivantes :
- la présence de ces 2 fiches dans le portfolio pour valider le point d'étape du POP
 - la fiche de validation du stage visée par le tuteur de stage déposée ou adressée à la scolarité

6. ORGANISATION des EXAMENS - VALIDATION

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre. Une note sur 60 est attribuée pour chaque UE fondamentale et sur 30 pour chaque UE à choix.

Pour tous les types d'UE (fondamentale, à choix) et pour les deux sessions, les épreuves écrites peuvent se présenter sous forme de questions rédactionnelles, de QCM, de QROC, de cas cliniques ou de dossiers biologiques.

Les seuls modèles de calculatrices autorisées sont :

CASIO FX 92 COLLEGE 2D et 2D+
 HP 30 S
 SHARP EL-531 RH et VH
 TI-30 X IIB et B MULTIVIEW TM
 TI-36 X II

A l'issue de la première session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO. Pour toute UE non validée ou non compensée, les ELCO dont la note est inférieure à 10/20 devront être repassés en seconde session.

A l'issue de la 2^{ème} session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO validées lors de la 1^{ère} session et des notes obtenues aux ELCO de la 2^{ème} session.

6.1. CRITERES DE VALIDATION DES CONNAISSANCES des ELCO, UE, SEMESTRE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ELCO	Validé	Si note ELCO \geq 10/20
ELCO	Compensation entre ELCO à l'intérieur d'une même UE	Si note ELCO \geq 7/20 et note UE \geq 10/20
UE	Acquise par capitalisation	Si note UE \geq 10/20 et note à chaque ELCO \geq 7/20
UE	Compensation entre elles à l'intérieur d'un même semestre	Si note UE \geq 7/20 et note à chaque ELCO \geq 7/20 et note Semestre \geq 10/20
SEMESTRE	Validé par capitalisation	Si note Semestre \geq 10/20 et acquisition de chaque UE (par capitalisation ou compensation)
SEMESTRE	Pas de compensation entre semestres d'une même année	

6.2. VALIDATION de l'ANNEE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ANNEE	Admis	Si note de l'Année $\geq 10/20$ et note de chaque Semestre $\geq 10/20$ sans note éliminatoire et validation d'enseignements annuels spécifiques à chaque année

L'année n'est validée que si les deux semestres sont validés, soit :

- les 8 UE fondamentales et les 4 UE à choix
- l'UE d'anglais,
- le stage officinal

Il n'y a pas de compensation d'UE entre semestres.

La non-acquisition d'une ou plusieurs UE entraînera le doublement.

Etudiants doublant :

Pour toute UE non validée ou non compensée, tous les ELCO devront être repassés.

Pour un même semestre, une moyenne entre les notes des UE repassées et des UE acquises antérieurement sera effectuée.

Les notes de TP d'au moins 12/20 acquises antérieurement pourront être conservées, pour une durée de deux années, après accord de l'enseignant coordonnateur.

Les Stages validés restent acquis.

Cas particulier du contrat pédagogique

Un étudiant ayant au moins 11/20 de moyenne générale sur l'année, mais qui serait amené à redoubler, **pour maximum 2 UE non acquises** peut solliciter un contrat pédagogique auprès du doyen.

Toutefois, tout étudiant répondant aux 2 conditions cumulatives mais qui aurait été absent lors des examens terminaux de 1^{ère} et/ou de 2^{ème} session ne pourrait se voir accorder le contrat pédagogique.

L'objectif d'un tel contrat est de permettre à l'étudiant de suivre et présenter les examens par anticipation, d'UE de 4^{ème} année (dans un maximum de 3 UE par semestre).

Le périmètre de ce contrat sera défini par la commission pédagogique de la faculté de pharmacie, en lien avec l'étudiant.

Le principe de compensation ne s'applique pas au contrat pédagogique. Pour acquérir l'UE l'étudiant devra avoir obtenu la moyenne sans note éliminatoire aux ELCO qui la compose. En cas de non acquisition de l'UE de 4^{ème} année à la 1^{ère} session, la 2^{ème} session reste de droit.

REMARQUE : Choix des TP coordonnés de DFA-SP1 (4^{ème} année)

Le choix des TP coordonnés s'effectuera par ordre de mérite établi à partir des résultats de la 1^{ère} session de 3^{ème} année :

- 1 - Les étudiants primants
- 2 - Les étudiants doublants

3- Les étudiants en reprise d'études

4- Les étudiants en transfert entrant

Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.

7. UE Libres Supplémentaires

Une UE libre n'intervient pas dans la validation de l'année. Néanmoins, elle sera prise en compte sur le relevé de notes de l'année en tant que UE libre supplémentaire, sans attribution d'ECTS.

7.1. UE3-01LS - Stage de découverte du monde du travail [EPH3DMT]

Ce stage, d'une durée minimale d'un mois, sera effectué dans le domaine de la santé (hors officine)

NB : Un stage réalisé en milieu industriel constituera un atout supplémentaire pour intégrer la filière industrie en 4^{ème} année (DFASP1).

7.2. UE3-02LS - Stage de recherche [EPH3RECH]

Ce stage d'une durée minimale d'un mois, doit être effectué dans le laboratoire d'une équipe de recherche.

8. BONUS

Chaque étudiant ne peut bénéficier que d'un seul bonus par semestre.

Un bonus correspond à 0,5 pour 20 points (soit 7,5 points par semestre).

Le bonus s'ajoute au nombre total de points du semestre et permet de compenser une ou plusieurs UE.

En cas d'ajournement à la première session, les bonus restent acquis pour la deuxième session.

Bonus sport AMU : 10 séances dans le semestre (liste arrêtée par le service des sports).

Bonus engagement AMU :

Différents bonus permettent d'attester d'un engagement AMU, au sein de la Faculté de Pharmacie :

- **Bonus Elu Etudiant :** Les points bonus sont accordés pour les élus au Conseil d'UFR et/ou Conseil d'Administration de l'Université ou au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UFR et/ou Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université s'ils siègent dans au moins 90% des séances.

- **Bonus Association de la Fondation Etudiante pour la Ville :** Les points sont accordés aux étudiants recensés comme bénévoles dans le cadre des missions de l'AFEV, sur présentation de l'attestation délivrée par l'association.

- **Bonus Tutorat Etudiant :** Les points sont accordés aux étudiants engagés dans :

- le soutien des étudiants en PACES, pour la préparation au concours, sur présentation d'un justificatif délivré par le président de l'Association du Tutorat Associatif Marseillais (TAM) du campus Santé ;
- le soutien aux étudiants en DFG-SP2, pour la préparation aux examens, sur présentation d'un justificatif délivré par le Président de l'Association des Etudiants en Pharmacie de Provence (AE2P) de la faculté de pharmacie.

Autres bonus : à côté des bonus précédents pour lesquels les étudiants de la faculté de pharmacie sont régulièrement concernés, toute demande particulière rentrant dans le cadre du socle commun des bonus, validé par la CFVU d'AMU, sera prise en compte dans la mesure où l'évaluation de la réalisation de l'activité justifiant le bonus, le permettra.

https://www.univ-amu.fr/system/files/2019-02/DEVE_Socle_commun_des_bonus_%20approuve_CFVU_2018_12_07.pdf

9. OBTENTION du DIPLOME de FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFGSP)

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la Première Année Commune aux Etudes et Santé (PACES) et conformément à l'article 12 de l'arrêté du 22 mars 2011 modifié par l'arrêté du 25 octobre 2018, le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) correspond au niveau licence.

Les deux premiers semestres correspondent à la PACES.

Les semestres 3-4 et 5-6 correspondent respectivement à la deuxième et à la troisième année du DFGSP.

La validation de chaque semestre permet l'obtention de 30 ECTS.

Le DFGSP est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement et permet d'acquérir 180 crédits européens (ECTS).